

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura une réunion du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le lundi 1^{er} mars 2021 à 20 heures, par voie de visio conférence.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Autoriser le lotissement d'un terrain de 5 000 mètres carrés en zone agricole (droit acquis : dossier numéro 421816 CPTAQ) avec une façade du chemin de 3.79 mètres au lieu des 50 mètres exigés. En référence au règlement de lotissement chapitre 5, tableau 5.2

Motifs invoqués :

La maison étant situé située à environ 150 mètres du chemin, il n'est pas possible d'avoir une façade de 50 mètres, car sinon les bâtiments, les installations septiques et le puit ne rentrent pas à l'intérieur du demi hectare du droit acquis.

Effets de la demande de dérogation :

Aucun préjudice pour les voisins. Cas similaires déjà traités par le bureau de Lermieux Marcoux apenteurs géomètres (c'est eux qui s'occupe de la demande de dérogation) dans d'autres municipalités de la MRC de l'Érable.

Identification du site concerné :

333, Rang St-Joseph
Numéro de matricule : 0026 81 8412
Numéro de lot : 4 018 866

Commentaires :

Tout intéressé pourra se faire entendre par courriel au sroux@municipalitelourdes.com, ou par téléphone au 819-385-4315 poste 4000 suite aux mesures mise en place par le gouvernement en lien avec la pandémie de la COVID.

Décision de la demande :

Le conseil statuera sur la demande lors de la séance du conseil du 1^{er} mars 2021 à 20h00 par voie de visio conférence et les commentaires reçus seront soumis au conseil préalablement à la prise de décision.

Les citoyens pourront prendre connaissance de la décision du conseil sur le site internet de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 4^{ième} jour de février de l'an deux mille vingt et un.



Signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandie Roux, secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4 février 2021

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 février 2021



Sandie Roux
Directrice générale, secrétaire-trésorière